



Amende port arme blanche

Par Stahlvarus

Bonjour,

Le 16 juin 2025 j'ai été contrôlé par la police et j'avais sur moi (dans ma sacoche) un couteau pliant, qui m'avait été offert la veille par ma famille pour la fête des pères, ayant dormi chez mes parents je l'avais sur moi le lendemain sur la route, c'est la deuxième fois de ma vie que je me fais contrôler par la police et là comme par hasard j'avais ce couteau sur moi, que j'avais l'intention de laisser chez moi en rentrant. J'ai expliqué cela aux agents qui m'ont contrôlé, ils avaient l'air compréhensif et ne m'ont rien dit de spécial. Ils ont pris mon identité et mon numéro de téléphone. Hier j'ai reçu une amende de 500? pour port d'arme de catégorie D, je ne peux pas payer tout de suite, je suis actuellement au chômage, donc j'aimerais savoir ce que je peux faire déjà pour ça premier point, mais le pire c'est que j'ai appris que ça serait enregistré sur mon casier judiciaire ce qui me dérange beaucoup, car je n'ai jamais commis le moindre délit, je n'ai jamais eu le moindre soucis avec la justice. Le plus gros problème c'est que je dois retravailler en centrale nucléaire dans pas très longtemps, ce qui sera impossible avec un casier judiciaire. Que puis-je faire ? Je suis vraiment dans l'embarras.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par Isadore

Bonjour,

Il y a de la jurisprudence qui considère que les couteaux pliants "traditionnels" ne sont pas des armes, sauf quand ils sont utilisés ou portés dans des circonstances où l'intention est clairement malveillante.

Au vu de l'enjeu je pense que vous devriez voir un avocat pour envisager une contestation, quitte à aller vous expliquer devant le juge.

Vous pouvez déjà prendre l'avis d'un avocat gratuit, ou interroger votre protection juridique :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706[/url]

Et cela pourrait valoir la peine d'investir dans une consultation.

Est-ce que votre famille aurait conservé la facture d'achat de la chose ?

Par Stahlvarus

J'aimerais consulter un avocat mais je suis actuellement au RSA, et j'ai déjà une demande d'aide juridictionnelle en cours pour la garde de mon fils. Je ne comprends pourquoi j'ai été verbalisé car j'ai discuté avec les policiers qui avait l'air de comprendre, surtout que c'était un couteau assez ancien, j'y tenais comme c'était un cadeau et déjà le fait qu'ils l'ont gardé m'avait frustré. J'en ai parlé à ma famille mais le couteau a été acheté en brocante donc pas de facture. Si je paie sous 15 jours je devrais 400? et ma famille est d'accord pour payer comme ils se sentent un peu responsable, mais le problème c'est la notion sur mon casier judiciaire, j'ai toujours tout fait pour éviter ça.

Par janus2

Bonjour,

Attention, si vous ne payez pas dans les délais, l'amende va être majorée à 1000?.

déjà le fait qu'ils l'ont gardé m'avait frustré

C'est justement parce qu'ils l'ont gardé que vous n'avez eu qu'une amende de 500? (400? en minorée), sinon, vous

risquiez un an de prison et 15000? d'amende !

Par janus2

Il y a de la jurisprudence qui considère que les couteaux pliants "traditionnels" ne sont pas des armes, sauf quand ils sont utilisés ou portés dans des circonstances où l'intention est clairement malveillante.

Les couteaux "traditionnels" (couteaux suisses, laguioles, opinels) ne sont pas considérés comme arme, sauf contexte particulier.

En revanche, les crans d'arrêt et poignards sont toujours considérés comme arme de catégorie D.

Par Isadore

L'enjeu étant votre futur emploi, il me semble que cela vaut d'investir dans une consultation d'avocat, quitte à emprunter à votre famille.

Il est possible de demander un effacement du casier judiciaire, mais c'est sans garantie et puis il peut y avoir des délais.

Si vous contestez l'amende forfaitaire et que votre contestation n'aboutit pas, vous pourrez déposer une demande d'aide juridictionnelle pour avoir un avocat.

Pour moi, la bonne stratégie serait :

- prendre l'avis d'un avocat pénaliste pour savoir s'il conseille de contester
- contester si l'avocat le recommande
- si la contestation n'aboutit pas, faire une demande d'aide juridictionnelle pour aller au tribunal.

Par Stahlvarus

Mes parents ne peuvent pas m'aider financièrement dans l'immédiat, comment faire si je ne peux pas payer l'amende, en ayant payé toutes mes factures etc il me reste 150? par mois. C'est ma première amende, ce que je ne comprends pas c'est qu'ils m'ont verbalisé quand même, si on m'offre un couteau, je suis bien obligé de le "transporter" jusqu'à chez moi, comment j'aurais pu faire autrement ? Bref, je ne sais pas quoi faire et financièrement prendre un avocat c'est carrément impossible pour moi actuellement.

Par Isadore

Si vous payez l'amende, vous reconnaissez l'infraction et il ne sera pas possible de revenir en arrière.

Comment faire si je ne peux pas payer l'amende

L'amende est une dette prioritaire, car elle ne peut pas être incluse dans un dossier de surendettement et en plus elle risque d'être sévèrement majorée. Il faudra donc reporter le paiement d'une autre charge (par exemple votre loyer) et si nécessaire déposer un dossier de surendettement.

financièrement prendre un avocat c'est carrément impossible pour moi actuellemen

Voyez mon premier message, il contient un lien montrant les divers moyens de consulter un avocat gratuitement.

Il n'y a que deux voies, reconnaître l'infraction et payer tant que vous êtes dans les délais pour l'amende minorée, ou contester. Dans les deux cas il ne faut pas traîner.

Un autre intervenant pourra peut-être vous dire s'il est possible de demander l'aide juridictionnelle pour contester cette amende. Dans ce cas la prescription serait suspendue le temps que votre demande d'aide soit examinée.

Par Stahlvarus

Même en ne payant aucune facture du mois j'aurais à peine assez pour payer les 400?. Je vais voir pour contacter un avocat gratuitement.